

Risque et accident nucléaire : l'introuvable négociation sociale ?

GENEVIÈVE DECROP

Cet article est tiré d'une étude commandée par l'IPSN au groupe de recherche Crise du CNRS et dont l'objet était de s'interroger sur la résolution sociale d'une crise déclenchée par un accident survenu dans une centrale nucléaire. Cette enquête a donné lieu à un rapport intitulé Le risque nucléaire : objet de « négociation » ?, dont nous présentons ici les grandes lignes. Depuis la parution de ce rapport en 1994, le site nucléaire étudié a été choisi comme un des sites pilotes de la distribution préventive d'iode stable, suite à la décision prise en avril 1996 par le ministre de la Santé de procéder à une telle distribution dans un rayon de 10 km autour des centrales nucléaires françaises. L'auteur de l'article ayant participé à l'opération, certaines observations relatives à cette expérience viendront prolonger la réflexion initiée lors de la première enquête.

GENEVIÈVE DECROP
Sociologue

Futur antérieur EURL
chemin du Lavoir,
69690 Bessenay

À la notion de crise nucléaire s'attachent de multiples imprécisions et obscurités, qui ont traversé l'ensemble de la problématique de la recherche et interdisaient une définition univoque de son objet. Une crise peut être liée à une menace ou à un accident effectivement produit, sans préjuger de sa gravité. Plus encore que l'origine, la durée pose problème : à quoi juge-t-on qu'une situation de crise nucléaire est levée ? On peut avancer, sans trop craindre de se tromper, que la réponse à cette question va dépendre davantage des perceptions et des représentations qui circuleront dans le corps social que d'une décision d'ordre technique et/ou administratif. Une telle question amène à considérer la crise sous l'angle des acteurs et des réseaux d'acteurs : qui est acteur de la crise ? Peut-on en restreindre l'acception aux seuls responsables du dispositif prévu de gestion de crise ? Si l'on envisage le champ de la crise dans une perspective plus large que la gestion de la première urgence, c'est le comportement des acteurs sociaux et économiques qui doit être placé au centre de la réflexion. L'enjeu de la recherche était donc de réintroduire la société civile, la population, les réseaux sociaux dans la réflexion sur les conséquences sociales d'un accident survenu dans une centrale nucléaire, pour le dire autrement : de (re)territorialiser le risque nucléaire.

En accord avec ces prémisses, il a donc été décidé d'imaginer une telle hypothèse dans une centrale nucléaire existante et, d'un commun accord, le CNPE de Saint-Alban-du-Rhône a été retenu. Par certains aspects, cette centrale est représentative des centrales françaises : une histoire peu mouvementée, une situation frontalière entre plusieurs départements et éloignée des centres de décision. Elle a cependant quelques spécificités, notamment celles d'appartenir à la région Rhône-Alpes, la plus nucléarisée du territoire, d'être insérée dans un tissu industriel serré (et à haut potentiel de risque), de dépendre de deux cheflieux (département et région) qui sont également des pôles scientifiques et techniques importants.

On a donc imaginé une situation susceptible de déclencher un PPI de niveau 3 (accident nucléaire avec des conséquences hors du site) et de demander

à nos interlocuteurs de s'y projeter. Quels allaient être ces interlocuteurs ? Les personnes chargées de la mise en œuvre du PPI s'imposaient d'évidence. Eux seuls avaient la qualification officielle d'acteurs de la situation de crise. Leur action est cependant concentrée dans la phase de la première urgence, que notre hypothèse de travail nous conduit à déborder largement. Toute la difficulté est donc de repérer les acteurs non institutionnels, compte tenu du fait qu'en l'état ils ne sont que des acteurs potentiels ne se reconnaissant pas comme tels. En partant de l'agenda de la centrale et des interfaces du PPI avec le corps social, nous avons dressé une typologie en trois catégories d'interlocuteurs : les acteurs du dispositif d'urgence, soit en substance l'organigramme du PPI, les acteurs du « système nucléaire » local constitué de la centrale dans son environnement technique et administratif et une catégorie hétérogène d'« agents sociaux et économiques » susceptibles d'être touchés

IPSN : Institut de protection et de sûreté nucléaire (ce département du CEA a une mission d'expertise et d'appui technique au service de la DSIN, principale autorité de sûreté au sein de l'État).

CEA : Commissariat à l'énergie atomique.

DSIN : Direction de la Sûreté des installations nucléaires.

CNPE : Centre national de production d'électricité.

PPI : Plan particulier d'intervention.

Orsec : Organisme de secours.

Drire : Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (les Drires regroupent un corps spécialisé, les inspecteurs des installations classées, avec une division nucléaire reliée à l'autorité de sûreté).

Cli : Commission locale d'information.

CHU : Centre hospitalier universitaire.

Samu : Service d'aide médical d'urgence.

¹ Les plans Orsec, institués par le décret de 1952, sont des plans de sécurité civile permettant de mobiliser les moyens d'intervention et de secours, sous la direction du préfet, en cas de catastrophe. Orsec-Rad est une spécialisation radiologique de ces plans « généralistes ». Les grands établissements industriels à risque (chimique et nucléaire) disposent, depuis la loi de 1987 sur la prévention des risques majeurs, des plans spécialisés – les PPI.

par un accident nucléaire à Saint-Alban. Notre objectif, pour ces trois catégories, était de mettre en évidence leurs perceptions et représentations du risque nucléaire et de cerner les ressources dont ils disposent pour faire face à l'éventualité d'une crise.

À l'issue de cette enquête, une conclusion s'impose : le contenu social de la notion de crise nucléaire est singulièrement pauvre, que ce soit en termes d'acteurs, de procédures ou de représentations. Les procédures existent, certes, formellement – PPI, Orsec-Rad¹, etc. – mais elles ne renvoient qu'à des réseaux d'acteurs très réduits, à des « fiches-réflexes » sans lien les unes avec les autres, auxquelles aucune doctrine construite ne vient donner du corps et de la cohérence. L'hypothèse de la crise nucléaire, en elle-même, n'ouvre sur aucun espace social ; un tel espace social ne peut se concevoir que dans une perspective élargie au champ global du risque, dans lequel interviennent d'autres acteurs, de statut et de compétence variés. Cependant, même envisagé ainsi, le champ du risque nucléaire demeure singulièrement étroit, si l'on se réfère à d'autres « scènes » de risque (industriel ou naturel). Il reste, néanmoins, que seule une approche en termes de risque permet de dégager les éléments - les lignes de force et de faiblesse – conduisant à la qualification d'un espace social d'appréhension de l'hypothèse d'un accident nucléaire survenant dans une centrale française.

Dispositif de gestion de crise et réseaux d'acteurs : les « impensés » de la crise nucléaire

Une série de ruptures caractérisent le champ de la gestion de crise, liées pour une bonne part à un problème de fond : l'absence de doctrine, explicitée et partagée. C'est entre l'expertise et la gestion opérationnelle des conséquences d'un accident, mobilisée par le préfet dans la cellule de crise, que passe la plus grande ligne de fracture. Le champ du risque nucléaire apparaît comme doublement verrouillé : d'une part par le rôle incontournable qu'y occupent les savoirs scientifiques et techniques, d'autre part par le très faible partage social dont ceux-ci font l'objet. Le déséquilibre qui en résulte entre les autorités civiles en charge de la crise et les détenteurs du savoir se traduit par de multiples zones d'obscurité et d'incertitude au cœur même de la dimension opérationnelle : les contre-mesures énumérées par le PPI posent aux acteurs davantage de questions qu'elles n'apportent de réponses. On peut rapporter ces zones d'ombre aux deux impensés majeurs de la gestion de crise : l'espace et le temps.

La localisation de la centrale est la première source d'incertitude spatiale parce que située aux limites de quatre départements : la gestion d'un éventuel accident multiplierait par quatre le nombre d'instances administratives et opérationnelles concernées. Mais plus qu'une saturation de l'espace de la crise, c'est un

désinvestissement qui est le plus à craindre. Reléguée aux confins du département de l'Isère, la centrale et son environnement ne rentrent que faiblement dans le champ de vision des fonctionnaires grenoblois (qui ont les yeux braqués sur le site conflictuel de Creys-Malville) ; inversement, les collectivités autour de Saint-Alban se sentent plus rhodaniennes qu'iséroises, intégrées dans l'orbite de l'agglomération lyonnaise. À ces « trous » dans le maillage géographique-administratif, vient s'ajouter l'incertitude relative aux périmètres tracés par la procédure de gestion de crise. Le PPI délimite deux cercles de 5 et 10 km autour du site accidenté, dont les fondements techniques restent très opaques aux yeux des acteurs de la crise : s'agit-il d'un espace d'intervention opérationnelle ? S'agit-il d'un espace à « bouclier » dans une perspective sécuritaire ? S'agit-il d'une zone dans laquelle, par on ne sait quel « miracle » technoscientifique, la contamination se trouve confinée, auquel cas ne pourraient y pénétrer à des fins opérationnelles que des agents revêtus de tenues protectrices et spécialement entraînés (c'est-à-dire fort peu de monde) ? À travers ces interrogations sur l'espace, commence à se dessiner un paysage de représentations sur la gestion de crise dont nous verrons plus loin qu'elles peuvent être fortement antagoniques.

La dimension temporelle n'est pas mieux appréhendée. La crise postaccidentelle est pensée dans le temps très court de l'urgence. La Sécurité civile est organisée en fonction d'un événement brutal, circonscrit dans le temps. Une telle représentation « colle » mal avec la cinétique d'un accident nucléaire, tel que les scénarios le modélisent, soit un développement lent laissant un délai² entre le début du processus incidentel et un éventuel largage de produits radioactifs dans l'atmosphère. Des mesures « réflexes » prévues par la « check-list » de crise, comme le confinement de la population, ou le maintien des enfants à l'école, paraissent alors singulièrement inadaptées. Mais elles font partie du « credo » de crise, que les acteurs ont le plus grand mal à questionner.

Avant que le ministre de la Santé ne décide, en avril 1996, de procéder à une distribution préventive de comprimés d'iodure de potassium, celle-ci était une des mesures du PPI, prise elle-aussi dans les contradictions de l'espace-temps de l'urgence³. Comment distribuer des comprimés à une population censée être confinée ? Qui procédera à cette distribution ? Aura-t-on le temps matériellement de la faire ? À quel moment du processus accidentel faut-il l'ingérer ? Y a-t-il des contre-indications médicales ? etc. Autant d'incertitudes, sources d'interprétations contradictoires, qui avait fini par faire de la distribution de l'iode stable un véritable « serpent de mer » dans le milieu initié.

Peut-être plus inquiétante encore, est la question du temps de la « seconde urgence », celui de la gestion à long terme d'un milieu contaminé et du retour à la normale, qui fait l'objet d'un véritable « lapsus » collectif. Il est tout simplement hors des représentations des acteurs, qui ne l'imaginent pas plus sur le plan technique que sur le plan social et économique.

En réunissant les deux dimensions de l'espace et du temps, on obtient une scène de la crise, sous-tendant

² Un délai que certains voient comme intangible (on dispose de 24 heures), mais que d'autres font varier de 2 à 12 ou 24 heures. Pour la plupart des acteurs concernés extérieurs au système nucléaire, il ne repose pas sur une connaissance des processus sociotechniques mobilisés dans un scénario accidentel.

³ La décision du ministre, très médiatisée, a pris le personnel administratif et technique de court : le dossier, porté par un milieu médical actif, mais étroit, cheminait lentement depuis quelques années dans les méandres de l'administration centrale (de la direction générale de la Santé en particulier). Rappelons que l'iodure de potassium, dit iode stable, a pour fonction de prévenir les cancers de la glande thyroïde (par saturation préventive) en cas d'exposition à l'iode radioactif (iode 131 essentiellement), présente dans un éventuel nuage émanant d'un réacteur nucléaire civil endommagé.

les concepts de la sécurité civile, qui, à l'instar du théâtre classique, est caractérisée par les fameuses unités de temps, de lieu et d'intrigue – qui supposent une distribution d'acteurs et de rôles bien identifiés. Une telle vision contraste singulièrement avec l'image projetée de l'accident nucléaire telle que la restituent les experts, mais également avec celle que la collectivité, questionnée sur sa perception de la crise à l'occasion de la distribution expérimentale d'iode, offre d'elle-même⁴. Mobile, hétérogène, évoluant à travers des temporalités sociales et des territoires multiples au cours de ses activités quotidiennes, on imagine mal qu'elle se fige dans l'instantané des procédures de crise, comme le voudrait la théorie.

Tous ces « impensés » renvoient, in fine, à la rupture profonde qui sépare les milieux de l'expertise sur le nucléaire des milieux de la gestion administrative et opérationnelle. On peut valablement objecter qu'elle n'est pas inédite, et qu'il serait quelque peu utopique de vouloir doter les responsables administratifs, par définition généralistes, d'une culture scientifique rapportée à chacun des risques dont ils traitent. Cependant, dans le cas du risque nucléaire, ses effets en sont redoublés, du fait de l'impossibilité d'appréhender le risque radiologique autrement que par la voie de la connaissance scientifique. Derrière cette grande ligne de clivage, s'en profilent d'autres à l'intérieur même du champ de l'expertise : les médecins se plaignent de l'absence de langage commun avec les ingénieurs, quant à la Drire, sa compétence qu'on peut qualifier de « technico-administrative » plutôt que de scientifique à proprement parler, ne paraît pas adaptée, de son propre aveu, au rôle d'interprète de la technique auprès du préfet, qu'on lui assigne officiellement.

La rupture la plus préoccupante est cependant celle qui sépare les acteurs de la gestion de crise de la population à laquelle elle s'adresse. L'interface en est assurée, en théorie, par les maires des communes concernées auxquels le PPI attribue une fonction de relais de l'information⁵. Cependant, les entretiens menés avec les élus font ressortir toutes les ambiguïtés de cette fonction et l'inconfort qui s'y attache : ni vraiment à l'intérieur du PPI, ni complètement à l'extérieur, les maires se sentent dans l'impossibilité de se préparer à ce rôle et surtout d'y préparer leurs collaborateurs, et a fortiori leurs concitoyens. Les informations dont ils disposent ne sont pas utilisables dans une perspective d'éducation aux risques : ils ne les font pas redescendre vers les habitants.

Toutes ces impasses et ces ruptures renvoient à un problème de fond : l'absence d'une doctrine construite appréhendant le risque nucléaire et l'hypothèse de sa réalisation. En l'absence de références collectives et explicites, les discours des acteurs révèlent cependant des prises de position, des attitudes face à la situation de crise, qui ne sont pas réfléchies en tant que telles, mais desquelles on peut déduire en quelque sorte des conceptions implicites de la gestion de crise. En forçant un peu le trait, on peut classer ces conceptions en deux grandes attitudes, l'une, majoritaire, que l'on qualifiera de « fermée », par opposition à une attitude « ouverte », très peu partagée cependant, par les acteurs de la gestion de crise.

L'attitude fermée est constituée d'une série de positions réactives, défensives qui placent la gestion de crise dans la perspective centrale du maintien de l'ordre. Il s'agit, bien sûr, d'organiser les secours, mais l'objet principal de l'intervention – et celui qui suscite le plus d'anxiété – est de prévenir la panique, dont il paraît presque assuré que ce sera la réaction dominante de la population. La « population » (selon la désignation employée), dans cette vision des choses, est perçue davantage comme une masse indistincte, mue par des pulsions irrationnelles, « fusionnée » en quelque sorte sous l'effet de la crise, que comme une société structurée et différenciée. Dans cette perspective, elle ne peut être actrice de la situation de crise. Les « acteurs » que l'on voit cependant se profiler sur l'horizon de la crise sont ceux que l'on suspecte d'intentions malveillantes : il s'agit des journalistes et des militants écologistes, essentiellement, (mais auxquels on adjoint parfois des personnalités indépendantes, déclarées ou auto-proclamées « experts »). Avec eux, on se prépare à livrer une véritable bataille de l'information, pour faire triompher l'information officielle de la rumeur, de la désinformation ou de la contre-information. La bataille semble toutefois quelque peu perdue d'avance, dans la mesure où les circuits officiels d'information présentent ces failles que nous évoquons plus haut, et où les responsables ne sont pas en mesure de maîtriser pleinement les messages techniques émis par les experts. Dans ce domaine, tout est loin d'« être sous contrôle » et on garde dans l'administration le souvenir vif de la crise de Tchernobyl, dont le « nuage ne franchissait pas les frontières françaises », comme d'un magistral « raté » de la communication. Le caractère autoritaire de la gestion de crise que nous relevons doit sans doute se lire plutôt comme une attitude seconde, déduite de cette autoperception de l'administration préfectorale comme une « citadelle assiégée ». À l'appui de cette hypothèse, il faut souligner que les tenants de cette attitude se recrutent surtout chez les responsables administratifs éloignés, par fonction, du théâtre des opérations⁵. Les intervenants de terrain, qu'ils soient pompiers, gendarmes ou médecins, se retrouvent davantage dans l'autre position, que nous avons appelée « ouverte ».

L'attitude « ouverte » recouvre un éventail de positions assez différentes, mais qui ont comme point commun de mettre la collectivité atteinte par l'accident au centre de la gestion de crise. Elle est alors soit perçue comme victime, appelant une intervention de type humanitaire, soit perçue comme collectivité de citoyens sujets de droit et la position à son égard relève d'une conception libérale ou démocratique. La première conception est, logiquement, celle des secours d'urgence, pompiers, médecins ou militaires ; nous avons trouvé la seconde à la brigade de gendarmerie et dans les services de la police, soit assez paradoxalement dans les organismes chargés du maintien de l'ordre. Dans le même registre, on peut relever une troisième attitude, et elle vaut particulièrement d'être soulignée du fait de la personnalité de ses tenants, puisqu'on la trouve chez des responsables préfectoraux de haut niveau, qui tranchent sur leur milieu non seulement par une vision différente mais également

⁴ La distribution a d'abord eu lieu, à titre expérimental, dans les deux villages les plus proches de la centrale, en octobre-novembre 1996. La généralisation dans le périmètre des 5 km doit se dérouler de mai à juin 1997. L'opération a été l'occasion d'une campagne publique d'information sur le risque nucléaire et a permis, par le mode de distribution choisie, de mener un sondage grandeur nature auprès des riverains de la centrale nucléaire.

⁵ Leur position de « relais » passif est installée dès la rédaction du PPI : ils ne sont pas invités aux groupes de travail chargés de sa conception, ils sont destinataires d'un document achevé.

par le caractère très élaboré de leur position. Pour ces responsables, il s'agit, non pas de gérer une crise pour une population, mais avec celle-ci. La « population » fait alors place à ce qu'elle n'a jamais cessé d'être : une collectivité différenciée, innervée par des réseaux d'acteurs occupant chacun des positions distinctes et dont il importe de tenir compte. L'élú local, le journaliste, le militant écologiste ou l'universitaire sont instaurés ici comme acteurs à part entière dont on cherchera à obtenir la collaboration, autant dans le souci d'enrichir de leurs points de vue spécifique la gestion de crise que dans celui de s'assurer par leur biais des canaux de communication diversifiés avec la société civile. L'enjeu est celui de la santé publique et du maintien du lien social. La gestion de crise dessine alors un espace où peuvent et doivent se construire de multiples collaborations : les « ennemis » deviennent des partenaires et des personnes ressources, sur la base d'une pétition de confiance de principe dans les capacités d'une société développée à faire face aux menaces de destabilisation. Le ressort profond de cette attitude provient du fait que ceux qui la portent n'introduisent pas de rupture drastique entre le temps normal et le temps de l'exceptionnel. Plus que dans les procédures formelles de gestion de crise, ils trouvent dans l'exercice quotidien de leurs responsabilités les ressources et les concepts qui les préparent à la situation de crise.

Si l'on met à part ces attitudes minoritaires, il reste une vision de la crise, marquée par ses « impensés ». Ils renvoient au fond à l'impossibilité de se représenter l'accident nucléaire autrement que sous la forme du « tout ou rien ». L'hypothèse extrême qui hante l'imagination ne peut être conjurée que par la croyance en l'impossibilité de sa réalisation. En ce sens, il n'y a pas de différence fondamentale entre les perceptions des acteurs administratifs et celles que nous avons pu recueillir au sein de la collectivité riveraine de l'établissement nucléaire. Une telle irréprésentabilité de l'accident place au cœur du problème la question du risque et de sa perception, dont nous proposons maintenant l'analyse.

Vers une scène territoriale du risque nucléaire ?

L'approche par le risque, entendu comme un objet global auquel s'attachent des perceptions, des attitudes, des savoirs, et des dispositifs organisés d'action, ouvre sur un champ bien plus large que celui de l'administration. On peut l'envisager en croisant deux approches : l'une a pour objet les réseaux sociaux déployant une pratique autour du risque considéré, l'autre le considère sous l'angle de son inscription dans un territoire donné.

Ce territoire est de prime abord celui qui environne le CNPE, aux confins de plusieurs départements, sur les bords du Rhône, dont la vallée départage des cantons ruraux traditionnels et des cantons industriels où les usines chimiques et un tissu résidentiel assez dense s'entremêlent étroitement. En son sein, la Cli est l'instance officielle, structurée autour de la centrale, et pour laquelle le risque est un objet important, mais un

objet parmi d'autres⁶. Les maires de toutes les communes dans un rayon de 10 km autour de la centrale en sont membres, mais y sont également invités le correspondant local de la presse régionale, les membres de la chambre de commerce et des représentants associatifs et syndicaux. Le milieu local y est donc bien représenté. L'histoire des débats de la Cli⁷ montre une évolution nette dans l'appréhension du risque. Dans les premières années, le sujet suscitait de la part des élus locaux des questions touchant notamment à la conduite à adopter en cas d'accident. Ces questions disparaissent à partir des années 1988/89, date à partir de laquelle le fonctionnement de la centrale atteint son régime de croisière. On peut apporter plusieurs explications à ce phénomène. En premier lieu, le type de réponses données aux élus n'est pas de nature à encourager la discussion : soit il s'agit d'exposés techniques purement descriptifs (faits par les ingénieurs de la centrale), soit des réponses de type « technocratique », dont le message revient invariablement à annoncer que des gens compétents, ailleurs, ont déjà apporté une réponse ou l'apporteront bientôt. D'autre part, c'est l'époque où l'impact économique de la centrale devient une question centrale : l'« après grand chantier », les emplois induits et la répartition de la taxe professionnelle sont à l'ordre du jour. La sûreté est alors quelque peu refoulée dans les préoccupations des élus, d'autant qu'elle est prise en charge par les représentants des syndicats et des associations de protection de la nature.

Ceux-ci ont été très actifs dans le débat sur le risque depuis l'origine de la Cli, mais au tournant des années 1990 celui-ci vire au débat d'experts entre ces militants, qui se sont forgés dans le domaine une compétence solide, et les responsables de la centrale. Si l'on ajoute qu'aucun de ces militants n'est issu du milieu local, mais qu'ils représentent des organisations départementales ayant leur siège à Grenoble, on a là une troisième explication à cet étouffement progressif du débat local sur le risque. Le conseil général, qui patronne la Cli, prend alors une initiative importante : il crée une commission départementale de surveillance (CDS) des installations nucléaires, dont l'objet est précisément de permettre l'expression d'une contre-expertise concernant la sûreté de toutes les installations nucléaires du département. Son souci affiché est de rendre la Cli aux élus locaux et aux préoccupations exclusives qu'on leur suppose : la taxe professionnelle, les équipements socioéconomiques induits, etc. Le débat sur la sûreté quitte le milieu local pour se structurer à l'échelon supérieur ; la Cli a perdu ses chances de devenir le support d'une « scène locale du risque », capable de faire vivre, dans les collectivités riveraines de la centrale, une culture de risque.

L'investigation auprès des autres acteurs collectifs et des réseaux socioprofessionnels organisés localement montre qu'une telle culture de risque, sur le nucléaire, n'existe pas ou très faiblement. L'association locale de défense de l'environnement est très marginalisée et se préoccupe avant tout de faire passer un message idéologique peu en prise sur les réalités locales. Parmi les médecins, les enseignants, les fonctionnaires communaux, la connaissance du risque et des moyens

⁶ L'espace de la crise est alors un espace de la guerre, comme l'avait relevé Claude Gilbert, qui s'interroge sur la difficulté à penser les crises modernes « sans ennemi » – voir *Le pouvoir en situation extrême - catastrophes et politiques*, 1992, L'Harmattan, Paris.

⁷ Créés par une circulaire du Premier ministre en 1982, les Cli sont instaurées en principe auprès de chaque site nucléaire civil et ont pour mission d'organiser l'échange d'information et la concertation entre l'établissement nucléaire et les réseaux politiques, syndicaux et associatifs locaux.

de s'en prémunir est très faible : la perception du risque prend la forme de cette alternative entre la catastrophe radicale et le refuge dans la croyance que rien ne peut arriver. La campagne de distribution d'iode a sans doute contribué à changer cet état de choses, quoiqu'il soit encore trop tôt pour mesurer une évolution de fond. En effet, elle a associé, de manière active, outre les élus locaux, un certain nombre de personnes-relais, dans le milieu médical et enseignant. Elle a aussi permis de mieux cerner l'état d'esprit dans le territoire marqué par la présence de la centrale : des oscillations entre l'indifférence et la confiance, entre l'inquiétude vague et la défiance sourde, qui n'ont pas empêché une bonne réceptivité d'ensemble à l'initiative prise par les autorités locales et l'industriel. Mais surtout, elle a mis en évidence les lacunes du « champ cognitif » collectif sur cette question. La question n'est pas seulement celle d'une sous-information, mais celle de la faible structuration du cadre cognitif commun : il n'y a qu'un émetteur d'information et très peu de récepteurs actifs, capable de soutenir un questionnement, sans parler d'une éventuelle controverse.

Parmi toutes les raisons que l'on peut invoquer pour expliquer cette culture de risque en jachère, il en est une qui joue un rôle particulièrement actif : il s'agit de la politique extérieure de la centrale qui tend à saturer le milieu local de messages rassurants. L'un des axes de cette politique consiste en une animation active du milieu, par le biais du soutien matériel de toutes sortes d'activités, culturelles, sportives, sociales, par la participation aux organismes économiques locaux, par les relations étroites entretenues avec les édiles et les notables. L'autre axe est une politique d'information sur ses activités (en direction des élus et du milieu scolaire principalement) sous forme de plaquette, de visites, de relations étroites avec la presse locale. Cette communication a un objectif unique – et d'ailleurs affiché en tant que tel par la centrale : il s'agit de rassurer. Le risque y est alors présenté comme extrêmement improbable.

L'effet pervers de cette politique de communication est renforcé par le fait qu'elle recouvre très exactement le territoire délimité par le PPI – le rayon des 10 km – qui est aussi celui de l'impact de la taxe professionnelle. On comprend alors mieux que la scène locale du risque soit « écrasée » sous le double poids d'une communication annulant son objet et des intérêts financiers et économiques locaux. On comprend aussi qu'une telle scène n'avait de chances de se structurer qu'à distance des effets d'une telle politique.

C'est, en effet, ce qui s'est produit, avec la création de la CDS, évoquée plus haut, et avec quelques autres instances, dont les impacts respectifs ont connu des destinées diverses. La CDS signe une étape importante dans la constitution d'une scène du risque, par deux traits majeurs. D'une part, son initiative échappe au milieu technicoadministratif qui a fait du nucléaire son

domaine réservé, puisqu'elle est prise par une instance politique élue, le conseil général. D'autre part, elle légitime l'institution d'une expertise indépendante, dont elle met au point les conditions pratiques de fonctionnement. Elle a également pour effet de susciter des acteurs nouveaux, issus de la société civile, qui deviennent des interlocuteurs crédibles pour les exploitants dans le domaine – très étroit cependant – des aspects techniques de la sûreté. C'est une instance qui demeure néanmoins fragile, reposant sur le volontarisme de quelques individus militants et soumise aux aléas de la politique locale. Elle reste assez confidentielle, ne débordant que peu dans le milieu local – politique, associatif, universitaire. Surtout, elle n'entretient aucune relation avec les autres instances en charge d'aspects spécifiques de la problématique du risque. À la préfecture, la sécurité civile élabore les PPI, procède à leur révision et gère les exercices dans une complète ignorance de l'existence de la CDS. Un groupe de travail réunissant des médecins (du CHU, du Samu et des centrales nucléaires) a accompli un gros travail d'information du milieu médical et mené une réflexion sur la distribution préventive d'iode stable ; mais là encore, de manière très isolée, sans lien (ou purement formel) avec la CDS ou avec l'Association iséroise de prévention et d'information sur les risques majeurs.

On peut tirer de l'étude que nous avons menée sur l'appréhension du risque nucléaire dans le département de l'Isère quelques éléments de conclusion. En ce qui concerne la crise, qu'on l'envisage sous l'angle de la représentation que s'en font les acteurs qui seraient en situation de responsabilité ou sous l'angle des dispositifs réglementaires dont elle est l'objet, on ne peut que tirer la conclusion qu'elle n'ouvre pas véritablement à un espace d'action. Quand on envisage les choses sous l'angle de l'appréhension du risque, dont la crise n'est qu'un élément, la situation est un peu meilleure, dans la mesure où il y a ouverture du champ à des structures permanentes qui admettent dans leur sein d'autres acteurs, étrangers à l'administration et au système nucléaire. Une certaine hétérogénéité est ainsi introduite dans le champ qui permet d'évoquer, à propos du risque nucléaire, une scène publique locale. Cependant, la faiblesse des interactions de cette scène avec la société civile, la fragilité et le cloisonnement de ces structures permanentes, la stérilisation quasi complète de la culture de risque dans le territoire d'influence de la centrale, interdisent qu'on la considère autrement que comme en émergence, que comme en devenir. La difficulté majeure qui fait obstacle à la constitution d'une telle scène tient à la grande forclusion du savoir nucléaire. L'absence de culture partagée barre la route à une représentation collective du risque qui permette aux individus et aux groupes de s'en saisir et de s'ériger en acteurs, qui leur permette en un mot de le « négocier ». C'est, alors, moins en termes de démocratie que de responsabilité qu'il faut formuler la problématique du risque nucléaire : l'absence de négociation sociale, qui ouvrirait la voie à un processus d'acceptation collective du risque, fait peser tout le poids de la sécurité collective sur un acteur unique, ou en tout état de cause, perçu comme tel par l'opinion publique. ■

Geneviève Decrop, *Le risque nucléaire : objet de « négociation » ?*

Préface de Claude Gilbert, *Crise/Futur Antérieur* [chemin du Lavoisier, 69690 Bessenay], Grenoble, 1994, 97 p.